

COMMUNE DE VALDERIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 octobre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES, Vincent, BABEAU Stéphanie, COQUIN Charles, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, CAUSSE Emilie, ABADI Richard, BORDES Thomas, MASSOL Sandrine, SUDRE Nathalie, GUERRA Christel.

Absents excusés : GUERY David, AUQUE Séverine, ALVERNHE Céline (a donné pouvoir à DIEUZE Michel), FARENC Jean (a donné pouvoir à RICCA, Pierre).

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR :

- Règlement du cimetière.
- P.L.U.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité RICCA, Pierre comme secrétaire de cette séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 15 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA MUNICIPALITE ET MONSIEUR REY JOEL

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer devant notaire l'acte d'échange d'un terrain de la municipalité avec une parcelle de même surface appartenant à Mr REY, Joël au lieu-dit « La Bouyssière ». Il explique que, à la suite d'un bornage récent, il convient d'effectuer cette régularisation. En effet, depuis les années 1950, cette dernière parcelle supporte sur sa longueur l'intégralité de l'emprise de la voie communale permettant d'accéder à « La Massayrié ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'acte notarié relatif à cet échange de terrain.

NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE

Christel GUERRA présente dans le détail le nouveau règlement du cimetière communal et souhaite la validation de ce texte par les membres du conseil.

A l'issue de cette présentation et après délibération, les membres du conseil approuvent et valident à l'unanimité ce nouveau règlement.

P.L.U

Monsieur le Maire présente pour information aux membres du conseil la notice des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) adressés par la Société Oc'teha. Ce document obligatoire du PLU établi lors d'une précédente réunion, a été complété par l'ajout d'un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation de l'unique zone à urbaniser (1AU). Il est rappelé que les OAP expriment les intentions et orientations d'aménagement qualitatives de la commune.

La Société Oc'teha a indiqué qu'avant l'arrêt du projet, une réunion de présentation devra être effectuée avec les personnes publiques associées. La municipalité est également tenue de réaliser, à minima, une réunion publique d'information.

Les membres du conseil ont décidé que cette réunion publique d'information aura lieu le 01 décembre 2022 à 20 heures 00 à la salle polyvalente de Valdériès.

RETOUR DES COMMISSIONS

Travaux voirie :

Après inventaire des dégâts à la chaussée de diverses routes (affaissement – nids de poules), un prestataire sera désigné après devis pour effectuer lesdites réparations.

Chemin de terre de St Julien :

Ce chemin, parcouru notamment tous les ans par les concurrents du Trail du Ségala, a été fortement dégradé par les intempéries. Il a été décidé de le faire réparer d'urgence avant le déroulement de la prochaine édition de cette épreuve sportive.

Réunion publique sur la sécurité :

Elle aura lieu le 09 novembre 2022 de 18h00 à 20h00 à la salle polyvalente de Valdériès en présence du major COURTOIS, commandant la communauté de brigades de Valdériès.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Achat d'un défibrillateur :

Il est prévu d'acheter en 2023 un défibrillateur pour l'installer au stade municipal.

Achat de 20 tables :

Il a été décidé d'acheter prochainement 20 tables pour compléter le lot existant à la salle polyvalente...

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.